



# PROCES-VERBAL

## Commission Régionale des Jeunes

---

**Réunion du :** Mardi 2 Novembre 2021

---

**Présidence :** M. CRISTOFARI Paul

---

**Présent(s) :** MMES PERI Jeanne (CD) - VINCIGUERRA Eliane -  
Mrs PAOLI Daniel - PERFETTI Hilaire – PERFETTI Jean Claude.

---

**Excusé(s) :**

---

**Assiste (nt) :**

---

## 1 – ABSENCE FMI

### FORFAIT :

#### ➤ U18 POULE 2 :

Match N°23768546 - Journée 6 du 30/10/2021 – SCB / FJEB 2 - Forfait du FJEB2 -  
Amende 80 €uros

## 2 – RAPPEL REGLEMENT

**En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte**

- **En premier lieu du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex-aequo.**
- **En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex-aequo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matchs qui les ont opposés.**
- **En cas de nouvelle égalité entre 2 clubs, un match supplémentaire aura lieu sur le Terrain du club désigné en premier par tirage au sort.**
- **En cas de nouvelle égalité, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but (5 tirs au but).**
- **En cas d'égalité entre plus de 2 clubs, les modalités d'organisation des rencontres supplémentaires seront fixées par la CRJ. Ces dispositions s'appliquent pour les accessions et les descentes.**